

les données relatives au vote de chaque membre sur chaque résolution (voix pour, voix contre, abstention ou absence) ont été codifiées et inscrites sur des cartes d'ordinateur. Les résultats de certains travaux de M. Brian Tomlin, de l'Université Carleton, ont été utilisés et ajoutés à ces données. Bien que la recherche du professeur Tomlin ait fait essentiellement appel à l'ordinateur pour l'analyse statistique des données, elle démontre aussi que l'on peut utiliser l'ordinateur pour en tirer un «imprimé» qui fournit les données brutes sous une forme facile à lire. Des copies de ces imprimés (du format d'un atlas moyen) pourraient être fournies à bas prix à tous les milieux politiques intéressés. Le diplomate qui cherche un renseignement précis au sujet d'un vote de l'Assemblée générale y trouverait la réponse en l'espace de quelques secondes. Un «système» aussi simple de recherche d'information a l'avantage de réunir des faits disséminés et de les présenter sous une forme commode (c'est précisément l'avantage d'un atlas par rapport à une collection dépareillée de cartes à petite échelle), sans compter que ces informations peuvent être aisément et continuellement mises à jour.

Analyse des discours

Un autre projet intéressant et particulièrement utile au stade de la recherche d'information est celui que poursuit présentement M. Robert Friedheim, du Centre d'analyses navales d'Arlington (Virginie). Il y a quelques années, M. Friedheim et ses collaborateurs ont entrepris une analyse du contenu des discours prononcés aux deux premières Conférences sur le droit de la mer. Ils ont élargi ces données en utilisant les comptes rendus sténographiques des débats publics des commissions des Nations Unies et les résumés confidentiels des séances à huis clos. Ils ont identifié au total dans ces discours 189 questions distinctes se rattachant au droit de la mer, y compris par exemple la définition du plateau continental, la liberté de la recherche scientifique océanique, le caractère du cadre juridique actuel relatif au fond des mers, et les pouvoirs de la Commission océanographique intergouvernementale. Pour chacune de ces questions, on a mis au point une échelle englobant toutes les positions adoptées. Ainsi, les points de vue sur la question de la recherche scientifique vont du «maintien de la liberté de recherche» ou «de la recherche scientifique exécutée uniquement sous le contrôle des Nations Unies» à «la recherche scientifique entreprise uniquement avec le consentement de l'État riverain». En lisant et en classant de façon systématique tous les

discours faits par les représentants de chaque pays, M. Friedheim a pu attribuer des cotes reflétant la position de chaque pays sur chacune des questions.

Selon les données de M. Friedheim, la position du Canada sur la liberté de la recherche scientifique, par exemple, était légèrement positive, c'est-à-dire favorable à cette recherche, tandis que l'ensemble des pays se tenaient relativement près de la ligne médiane. Les pays les plus opposés à la liberté de la recherche scientifique étaient, selon les données, divers États de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud, notamment le Mexique, le Pérou, le Chili, l'Inde et le Pakistan. On pouvait formuler des observations analogues à partir des données relatives aux 188 autres questions.

Les données de ce genre se prêtent non seulement à diverses analyses savantes et pleines d'intérêt (dont certaines ont été exécutées et publiées par M. Friedheim), mais elles sont également une source d'informations utiles pour les milieux politiques. L'analyse des discours n'est évidemment pas une innovation dans la pratique diplomatique. Elle n'exige pas nécessairement des méthodes strictes d'analyse du contenu ni un système informatique complexe de recouvrement de données. Ce qui donne un caractère exceptionnel au projet de M. Friedheim, ce n'est pas tant la manière dont les données sont réunies mais bien la portée et l'ampleur de ces dernières, la facilité avec laquelle on peut en extraire l'information voulue ou ajouter un supplément d'informations. Par rapport à un point donné dans le temps, ces données fournissent des renseignements précis sur les positions générales, non pas de quelques pays sur quelques questions, mais de tous les pays participants sur chaque élément d'un ensemble étendu, voire exhaustif, de questions. Elles pourraient démontrer également, s'il y a lieu, les changements survenus entre les positions adoptées par tous ces pays à un moment donné et les points de vue auxquels ils adhèrent actuellement.

Il serait donc possible de déterminer avec assez d'exactitude le degré d'analogie des positions adoptées par un nombre de nations à l'égard d'une question, et l'écart ensuite intervenu entre ces nations ainsi que le sens de cette modification au cours d'une période donnée. Pour l'homme politique désireux de savoir s'il sera possible de faire adopter le point de vue de son pays, ces données compléteraient fort utilement les connaissances de ses experts. Fait intéressant, les recherches de M. Friedheim ont été largement utilisées par les milieux diplomatiques américains en vue de leur participation à la Troisième